



L'adresse mail [gestionrs@ampmetropole.fr](mailto:gestionrs@ampmetropole.fr) est exclusivement réservée aux abonnés pour la gestion financière de leur convention.



# VOS QUESTIONS LES PLUS COURANTES : NOS REPONSES

## **J'ai égaré ma facture ou avis de sommes à payer, que dois-je faire pour obtenir un duplicata ?**

Envoyez un mail à l'adresse suivante : [gestionrs@ampmetropole.fr](mailto:gestionrs@ampmetropole.fr) en précisant que vous souhaitez recevoir un duplicata de facture. Préciser obligatoirement votre numéro de convention, et le trimestre ou l'année de la facture ou de l'avis de somme à payer. Votre demande sera traitée par les services compétents, qui vous feront copies de leur envoi. Vous recevrez une réponse dans un délai d'environ un mois.

## **Je cesse mon activité, ou plus généralement, je souhaite résilier ma convention, que dois-je faire ?**

Comme stipulé sur votre convention, vous devez adresser un courrier recommandé avec accusé de réception dans les meilleurs délais et avant le terme de trimestre, en précisant le numéro de convention, le motif de résiliation et la date, les nouvelles coordonnées postales.

Ce courrier est à envoyer à :

**Métropole Aix-Marseille Provence, DRSDP  
BP 48 014, 13567 Marseille cedex 02**

## **Je souhaite modifier ma convention, ou en conclure une nouvelle A qui m'adresser ?**

Envoyez un mail à l'adresse suivante : [gestionrs@ampmetropole.fr](mailto:gestionrs@ampmetropole.fr) en précisant l'objet de votre demande, votre numéro de convention dans le cas d'une modification, un numéro de téléphone afin qu'un conseiller puisse vous contacter et venir vous rencontrer, ce qui sera effectif sous environ 15 jours.

